CAP (Agent de prévention et de médiation)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capapm.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP2 : PRÉVENTION ET MÉDIATION, MOBILISANT LE SAVOIR ASSOCIÉ S.3 : CADRE JURIDIQUE

Coefficient : 4 Durée : 30 minutes

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Repérer le cadre juridique et les acteurs compétents (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyser les responsabilités et les limites d'intervention (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Construire une réponse de prévention et de médiation (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Rendre compte et préserver les droits des personnes (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ASSOCIATION PASSERELLE MOBILITÉS, ESPACE D'ACCUEIL MUNICIPAL DES RIVES, VALMONT

Vous êtes agent de prévention et de médiation à l'espace d'accueil municipal des Rives. Votre mission consiste à accueillir les usagers, prévenir les tensions, contribuer à la sécurité des personnes et transmettre des informations utiles à votre responsable. Vous n'êtes ni policier ni officier de police judiciaire et vous ne disposez d'aucun pouvoir général de contrôle d'identité, de fouille ou de contrainte.

À 16 h 20, une altercation verbale éclate dans la zone d'attente. Un usager affirme qu'un autre l'a menacé et lui a donné un coup à l'épaule. La personne mise en cause conteste les faits. Un témoin propose de filmer la scène et un autre usager demande le nom et l'adresse de la personne blessée. Votre responsable est dans un bureau situé à proximité.

À partir des documents techniques DT 1 à DT 3, répondez aux questions et complétez les documents réponses DR 1 et DR 2. Les réponses doivent distinguer les faits constatés des propos rapportés et respecter les limites de votre fonction.

PARTIE 1 : Repérer le cadre juridique et les acteurs compétents (5 points)

Savoir associé S.3 : vie en société, responsabilités et acteurs de la justice

Utilisez les éléments de situation et le DT 1. Toute réponse doit être reliée au rôle de l'agent de prévention et de médiation.

Repères juridiques fournis

Référence	Repère utile pour la situation
Code civil, article 1240	Une faute ayant causé un dommage peut engager la responsabilité civile de son auteur.
Code pénal, article 122-5	La légitime défense suppose notamment une atteinte injustifiée, une riposte nécessaire et une riposte proportionnée.
Code de procédure pénale, article 73	Dans les conditions prévues par cet article, toute personne peut appréhender l'auteur d'un crime flagrant ou d'un délit flagrant puni d'emprisonnement et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.
Code civil, article 9	Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Extraits synthétiques à utiliser pour traiter la situation.

1.1 (2 points) Relevez deux faits directement observables dans la situation et distinguez-les de deux propos rapportés par les usagers.

1.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi l'agent ne peut pas imposer un contrôle d'identité ni procéder à une fouille des personnes ou de leurs effets personnels dans cette situation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1.3 (1,5 point) Indiquez quel service peut être contacté si les faits nécessitent une intervention de police ou de gendarmerie, et précisez le rôle du responsable de site dans la transmission de l'alerte.

PARTIE 2 : Analyser les responsabilités et les limites d'intervention (5 points)

Responsabilité civile, responsabilité pénale et intervention proportionnée

Appuyez-vous sur les repères du DT 1 et les informations factuelles du DT 2. Ne qualifiez pas définitivement une infraction à partir de simples déclarations contradictoires.

Éléments de la situation à analyser

Élément	Statut de l'information	Conséquence professionnelle immédiate
Un usager dit avoir reçu un coup à l'épaule.	Déclaration de l'usager	.....
L'agent entend des cris depuis la zone d'attente.	Fait directement perçu	.....
Un témoin propose de publier une vidéo sur un réseau social.	Proposition d'un usager	.....

Les mentions « déclaré » ne sont pas des faits établis.

2.1 (2 points) Expliquez, en vous référant au Code civil, dans quelle situation la responsabilité civile d'une personne peut être engagée. Appliquez votre réponse aux faits allégués sans conclure à la culpabilité de l'une des personnes.

2.2 (1,5 point) Présentez les conditions générales de la légitime défense mentionnées au DT 1. Indiquez pourquoi elles ne justifient pas automatiquement une intervention physique de l'agent.

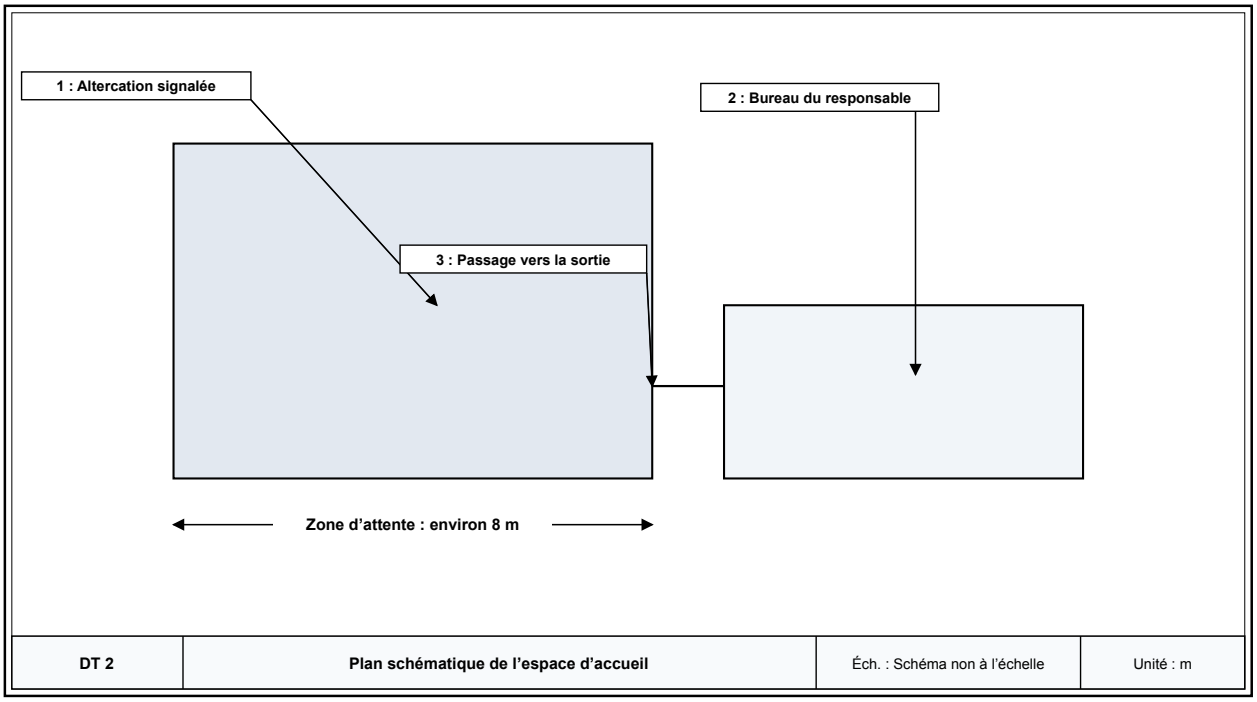
2.3 (1,5 point) Précisez la conduite à tenir face à la proposition de filmer et de publier la scène. Votre réponse doit prendre en compte le respect de la vie privée et la protection des personnes.

PARTIE 3 : Construire une réponse de prévention et de médiation (5 points)

Observation, mise en sécurité, médiation et transmission

À l'aide du plan de situation du DT 2 et de la procédure du DT 3, proposez une réponse adaptée, progressive et compatible avec les missions d'un agent de prévention et de médiation.

FormaV - document d'entraînement non officiel



Plan de repérage sans valeur de plan d'évacuation réglementaire. Les dimensions sont indicatives.

3.1 (2 points) Classez les actions à mener dans un ordre cohérent : observer et évaluer le danger, alerter le responsable ou les secours selon la gravité, protéger les personnes sans les isoler de force, tenter une médiation si les conditions le permettent. Justifiez cet ordre en deux phrases.

3.2 (1,5 point) Rédigez une phrase de médiation adressée aux deux usagers qui vise à interrompre l'escalade verbale, sans accuser ni menacer l'un d'eux.

3.3 (1,5 point) Complétez le DR 1 en indiquant, pour chaque élément, l'action professionnelle immédiate adaptée.

PARTIE 4 : Rendre compte et préserver les droits des personnes (5 points)

Transmission factuelle, confidentialité et orientation vers les démarches utiles

Le compte rendu est transmis au responsable du site selon la procédure interne. Il doit permettre le suivi de l'événement sans transformer des déclarations en faits établis ni collecter des données sans nécessité professionnelle.

Informations à consigner dans un compte rendu

Rubrique	Exemple de formulation adaptée
Observation directe	À 16 h 20, l'agent entend deux personnes crier dans la zone d'attente.
Déclaration	Un usager déclare avoir reçu un coup à l'épaule.
Action réalisée	L'agent informe le responsable et demande si une assistance est nécessaire.
Diffusion	Transmission au responsable par le canal professionnel prévu.

Distinguer observation directe, déclaration et action réalisée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4.1 (2 points) Complétez le DR 2 par un compte rendu bref comprenant une observation directe, une déclaration clairement attribuée, une action de l'agent et une information restant à vérifier.

4.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi l'adresse personnelle et le nom complet des personnes ne doivent pas être communiqués à un autre usager qui les demande.

4.3 (1,5 point) Indiquez une démarche possible pour la personne qui se déclare victime et précisez que l'agent peut l'orienter sans se substituer aux services de police, de gendarmerie ou de justice.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÈRES JURIDIQUES APPLICABLES À LA SITUATION

Les éléments ci-dessous sont des repères pour l'analyse de la situation. L'agent de prévention et de médiation observe, prévient, dialogue, alerte et rend compte. Il ne se substitue pas aux forces de l'ordre ni à l'autorité judiciaire.

- **Responsabilité civile :** l'article 1240 du Code civil prévoit une obligation de réparation lorsqu'une faute cause un dommage à autrui.
- **Légitime défense :** l'article 122-5 du Code pénal encadre la riposte à une atteinte injustifiée. La riposte doit notamment être nécessaire et proportionnée aux circonstances.
- **Appréhension par toute personne :** l'article 73 du Code de procédure pénale vise les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'emprisonnement. Cette disposition ne confère pas un pouvoir général d'interpellation, de contrôle d'identité ou de fouille.
- **Vie privée :** l'article 9 du Code civil protège le respect de la vie privée. Une image ou une information personnelle ne doit pas être diffusée sans base légitime.
- **Urgence :** le 17 permet de joindre la police ou la gendarmerie ; le 112 est le numéro d'urgence européen. Le 15 concerne l'aide médicale urgente et le 18 les sapeurs-pompiers. Le 114 est accessible notamment aux personnes sourdes ou malentendantes.

En cas de doute sur la sécurité, l'agent s'éloigne du danger, alerte le responsable et sollicite les services compétents. Toute intervention doit rester dans le cadre de ses missions et ne pas exposer inutilement les personnes.

Limites de fonction et réflexes professionnels

Situation	Réponse professionnelle attendue
Demande d'un usager d'imposer un contrôle d'identité	Ne pas présenter la demande comme un pouvoir de l'agent ; solliciter les forces de l'ordre si nécessaire.
Demande de fouiller un sac	Ne pas procéder à une fouille ; alerter le responsable selon les faits et la procédure du site.
Risque immédiat pour une personne	Se mettre en sécurité, alerter et demander l'intervention des services compétents.
Témoignage ou déclaration	Noter les propos comme déclarations attribuées, sans les présenter comme des faits vérifiés.

Repères de conduite à tenir dans un espace d'accueil.

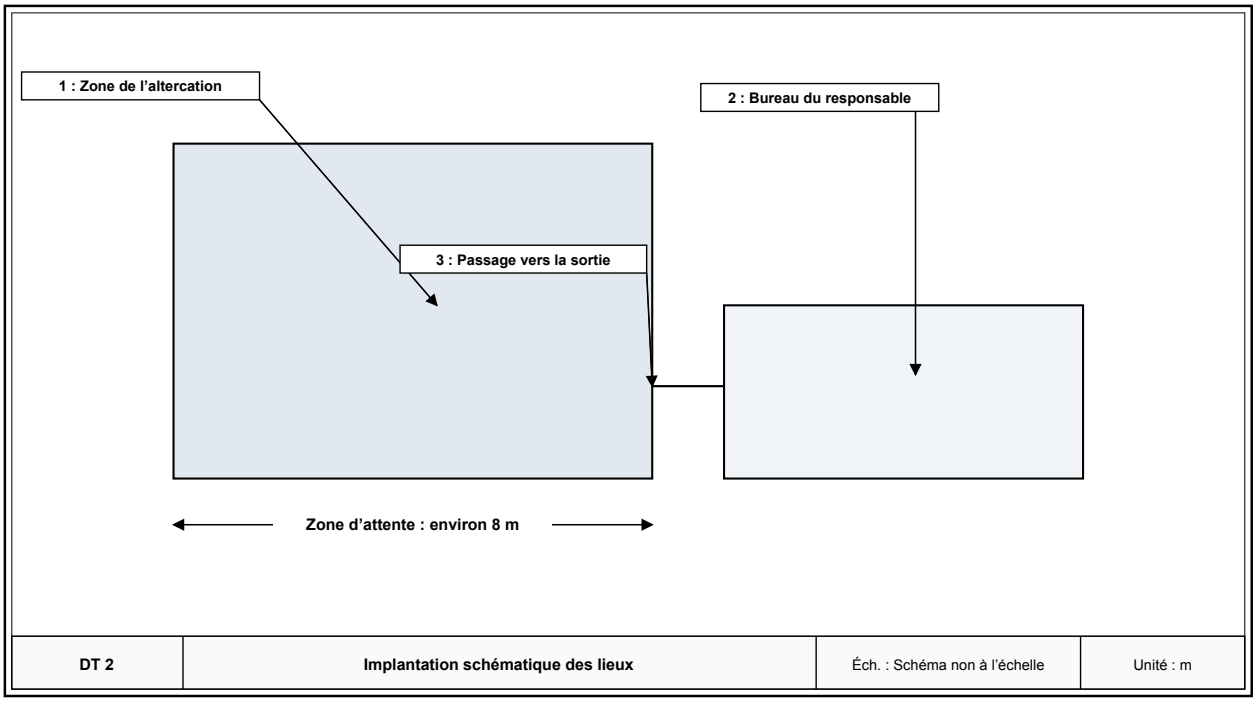
DT 2 : FICHE DE SITUATION ET PLAN DE REPÉRAGE

Le 14 mai, à 16 h 20, deux usagers se disputent dans la zone d'attente. L'agent entend des cris et voit l'un des usagers reculer. Une autre personne déclare qu'un coup a été porté. L'agent n'a pas vu de coup. La personne qui se dit blessée est debout et dit ressentir une douleur à l'épaule. Le

FormaV - document d'entraînement non officiel

responsable se trouve dans le bureau voisin. Aucune arme n'a été signalée et aucune information ne permet à l'agent de confirmer l'origine de la douleur ou la chronologie complète des faits.

Les éléments décrits sont les seules données disponibles. Ne complétez pas la situation par des suppositions.



Repérage fonctionnel pour la situation d'examen. Schéma sans valeur de plan de sécurité réglementaire.

DT 3 : PROCÉDURE INTERNE DE SIGNALEMENT ET DE COMPTE RENDU

Pour tout événement impliquant une menace, une violence alléguée ou une blessure, l'agent suit les étapes suivantes :

1. Évaluer la sécurité immédiate et préserver une distance adaptée.
2. Informer le responsable de site sans délai et appeler les secours ou les forces de l'ordre si la situation le justifie.
3. Écouter les personnes séparément lorsque cela est possible et sans contrainte, en recherchant une désescalade verbale.
4. Rédiger un compte rendu daté, limité aux informations utiles à la gestion de l'événement. Séparer les observations directes des déclarations et identifier la source de chaque déclaration.
5. Transmettre le compte rendu uniquement aux personnes habilitées, par le canal professionnel prévu. Ne pas diffuser de photographie, de vidéo ni de coordonnées personnelles à des usagers.
6. Orienter la personne qui se dit victime vers les services compétents pour obtenir une aide médicale, déposer plainte ou demander conseil, sans promettre de résultat ni enquêter à sa place.

Les données recueillies doivent être pertinentes, exactes autant que possible, limitées à la finalité du compte rendu et protégées contre une diffusion non autorisée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Grille de rédaction factuelle

Catégorie	Question de contrôle
Observation directe	Qu'ai-je personnellement vu ou entendu ?
Déclaration	Qui a dit quoi, et à quel moment ?
Action	Qu'ai-je fait et qui ai-je informé ?
Information manquante	Qu'est-ce qui reste à vérifier par les personnes compétentes ?

À utiliser pour distinguer les catégories d'information.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 3.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la dernière colonne. Les réponses doivent être brèves, professionnelles et compatibles avec les limites de fonction de l'agent.

Actions professionnelles immédiates

Élément de situation	Action professionnelle immédiate
L'agent entend des cris et voit un usager reculer.	.....
Une personne déclare avoir reçu un coup et dit ressentir une douleur.	.....
Un témoin propose de publier une vidéo de la scène.	.....
Un usager demande l'adresse personnelle de la personne blessée.	.....

Compléter les cases indiquées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 4.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Rédigez un compte rendu bref dans les cases prévues. Distinguez ce que vous avez personnellement constaté de ce qui vous a été rapporté. N'ajoutez aucune information absente du sujet.

Compte rendu de l'événement

Rubrique	Compte rendu du candidat
Date et heure	14 mai, 16 h 20
Observation directe	.....
Déclaration attribuée à sa source	.....
Action de l'agent	.....
Information restant à vérifier	.....

Compléter les cases indiquées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.